



Le 6 juin 2018

15 JUIN 2018

Monsieur Hervé Deschênes  
Président  
Conseil Cris-Québec sur la foresterie  
11<sup>e</sup> étage, local 1180  
2875, boulevard Laurier, Édifice Le Delta  
Québec (Québec) G1V 2M2

Monsieur le Président,

À la demande du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Luc Blanchette, nous donnons suite à votre lettre du 10 avril 2018 concernant l'analyse des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2018-2023 des quinze unités d'aménagement (UA) formant le territoire d'application du régime forestier adapté de La paix des braves.

Nous accueillons favorablement les commentaires contenus dans votre avis. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en tiendra compte dans la finalisation de ses planifications forestières et dans leurs modifications subséquentes.

Soyez assuré que le processus de consultation et l'harmonisation des usages qui en découle sont pris en considération par le Ministère. Les programmations annuelles autorisées (PRAN 100 %) du territoire d'application du régime forestier adapté comprennent uniquement des secteurs qui ont fait l'objet d'une consultation et qui sont harmonisés auprès des maîtres de trappe cris. De plus, l'ensemble des mesures d'harmonisation convenues est intégré aux PAFIO 2018-2023.

Par ailleurs, les programmations annuelles 2018-2019 (PRAN 200 %) qui ont fait l'objet d'une consultation sur ce territoire auprès des maîtres de trappe cris mettent en œuvre les propositions faites par le MFFP au Gouvernement de la nation crie quant à l'aménagement des peuplements mélangés, particulièrement dans les territoires forestiers d'intérêt faunique pour les Cris (25 %).

Ces propositions, discutées entre les mois de novembre 2017 et mars 2018, sont appliquées dans l'attente de la finalisation des directives d'aménagement des habitats fauniques et de la Stratégie d'aménagement des peuplements mélangés. Ces travaux sont coordonnés par la région du Nord-du-Québec en étroite collaboration avec le Gouvernement de la nation crie. Ces dossiers seront intégrés aux planifications forestières des quinze UA situées dans le territoire d'application du régime forestier adapté.

... verso

Vous recommandez également que tous les intervenants impliqués dans le régime forestier adapté, y compris le MFFP, mettent en œuvre les processus de consultation prévus. Cela est une priorité pour le Ministère et c'est pourquoi plusieurs employés de la Direction de la gestion des forêts du Nord-du-Québec collaborent à l'exercice important que vous menez actuellement et qui consiste à analyser les processus de planification et de consultation décrits au régime forestier adapté. Nous continuerons notre collaboration à ce projet afin de mettre en œuvre les pistes d'amélioration qui pourraient en découler.

En ce qui a trait aux problématiques soulevées dans votre avis, de nombreux efforts sont déployés par le MFFP afin d'en assurer une résolution rapide, et ce, en respect de ses obligations et responsabilités. Notons d'abord la collaboration étroite du MFFP et du Gouvernement de la nation crie dans les dossiers de l'aménagement des habitats fauniques et des peuplements mixtes et, plus récemment, dans celui du caribou forestier avec la formation d'un comité technique restreint dont la dernière rencontre a eu lieu le 23 mai 2018.

Quant aux projets d'aire protégée Mishigamish/Broadback et de construction des chemins H et I, bien que suivis avec intérêt par le MFFP, ces dossiers relèvent du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et, dans le cas des chemins H et I, des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement.

En résumé, soyez assuré que tous ces dossiers sont actifs, traités avec diligence et que les recommandations du Conseil Cris-Québec sur la foresterie sont prises en considération dans les démarches que nous réalisons.

Recevez, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

La sous-ministre,

  
Line Drouin, avocate

c. c. M. Abel Bosum, Grand chef, Grand Conseil des Cris  
M. Daniel Richard, sous-ministre associé aux Opérations régionales  
M. Pierre Ménard, directeur général du secteur nord-ouest